VILLE DE BRUGUIERES

ARRETE 97-2026
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE BRUGUIERES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2542-2, L2212-1 et suivants ;
VU le Code de la route ;
VU le Code pénal, notamment l'article R610-5 ;
VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;
VU la demande formulée par l , relative au stationnement d'un camion toupie, rue des Noisetiers à Bruguières (31150), le mercredi 03 et jeudi 04 juin 2026 ;

CONSIDERANT que, dans le but d'organiser ce stationnement, il y a lieu d'autoriser Monsieur GAZAGNES Gérard, à occuper le domaine public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à le mercredi 03 et le jeudi 04 juin 2026 de 08h00 à 17h00, sur le petit espace vert se situant entre le n°3 et le n°5 de la rue des Noisetiers à Bruguières (31150), pour permettre le stationnement d'un camion toupie.

ARTICLE 2 : Le maintien des accès pour les riverains, services publics, services de police et de secours est assuré par tout moyen et à toute heure.

ARTICLE 3 : Les dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté, mis en place par l'utilisateur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux et en mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté faite à

Fait à Bruguières,
le 02 juin 2026

Le maire,
Arnaud SIGU

MAIRIE DE BRUGUIERES (Haute-Garonne)

Mairie de Bruguières | 19 place de la République 31150 Bruguières
05 62 22 99 33 | accueil@mairie-bruguieres.fr | www.mairie-bruguieres.fr

Publié le : 02/06/2026 16:51 (Europe/Paris)
Par : Police Municipale
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/64600